

Paris, le 13 décembre 2022

Madame RIST, ne dégradez pas la qualité des soins !

La PPL “amélioration de l'accès aux soins par la confiance aux professionnels de santé” sera discutée en Commission des Affaires Sociales le 10 janvier prochain puis en séance publique la semaine du 16 janvier.

Cette PPL portée par notre consœur la députée Stéphanie RIST vise à instaurer, dans le cadre d'un exercice coordonné, un accès direct aux IPA, aux kinésithérapeutes et aux orthophonistes. L'objet de cette proposition de loi est "d'accélérer le décloisonnement de notre système, en faisant confiance aux professionnels et en leur offrant de nouvelles possibilités”.

Madame la Députée, avez-vous pensé aux patients ? Vous qui êtes praticien hospitalier, est-ce comme cela que la coordination s'exerce à l'hôpital ou en clinique ? Non, bien sûr et vous le savez bien ! Le travail en coopération est né de longue date dans les établissements de santé mais dans le cadre d'un exercice coordonné et protocolisé. Ces deux mots “coordonné et protocolisé” sont le garant d'une même qualité de prise en charge pour tous les patients de tous les territoires et de toutes les origines socio-culturelles.

La CSMF vous demande de ne pas inventer une santé à deux vitesses, celle de ceux de nos concitoyens qui auront un médecin, celle de ceux qui auront un officier de santé.

La CSMF partage avec vous la nécessaire complémentarité entre toutes les professions de santé. La CSMF défend le partage de certaines compétences si et seulement si la qualité de la prise en charge est assurée et la valeur de l'expertise médicale honorée à sa juste valeur.

Discuter cette PPL devant la Commission des Affaires Sociales en pleines négociations conventionnelles est pour nous une provocation.

Refuser que les coopérations professionnelles se fassent dans le cadre d'un exercice coordonné au sein d'une équipe de soins traitante (MSP, ESP, ESS) et protocolisé serait une faute. La santé des patients suivis en libéral nécessite la même rigueur que celle observée à l'hôpital.

Dr Franck Devulder
Président de la CSMF
06 14 09 64 56
franck.devulder@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Franck Devulder, médecin gastro-entérologue, depuis mars 2022.